

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 intitulée LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC)**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239 LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET MODELISATION DE LA CELLULE (LBMC),

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5239 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
  - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
  - Sous collège Chercheurs statutaires et non statutaires : 4
  - Sous collège doctorants/post-doctorants/AGPR/ATER : 4
  - Collège ITA : 4 élus
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 23 juin 2016

Pour le président et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure